

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

Membres absents : M. MILLOT - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - Mme LEMOUZY - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme JUBAN - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Année 2012 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - Contrats de partenariat

Monsieur Marchand, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 12 mars 2012, le Conseil Municipal a accordé une aide financière à trente sept athlètes dijonnais dans le cadre de contrats de partenariat.

Aujourd'hui, quatre athlètes dijonnais de haut niveau, MM. Jamal Wahib, Patrick Djanang, Bilel Latreche et Christophe Lebrun sollicitent, dans une démarche similaire, le soutien de la Ville, dont ils se proposent de véhiculer le nom et l'image dans chacune des compétitions auxquelles ils participeront en 2012.

MM. Jamal Wahib et Patrick Djanang sont licenciés au Tiger's Den, club dijonnais de boxe thaï, dont ils sont les leaders. M. Wahib est parmi les meilleurs mondiaux dans les rangs amateurs, désormais numéro un européen Elite/Pro depuis novembre 2011, il est tout proche du sacre mondial et d'une reconnaissance internationale. Son camarade de club, M. Djanang a décroché le titre européen à Dijon le 10 juin 2011, et combattra en octobre 2012, en Estonie, pour un titre mondial.

En boxe anglaise, M. Latreche, licencié au Dijon Boxe, présente, à vingt-six ans, un palmarès déjà impressionnant, triple champion du monde IBF espoir catégorie super-moyens. Il tentera en 2012 de conquérir la ceinture européenne WBO ainsi que dans les deux autres fédérations WBA et IBF.

Le 8 avril 2011, M. Lebrun, partenaire de la Ville, court et termine 15ème du marathon du Pôle Nord, en 7h07, par – 36 °C, sur l'eau gelée de la banquise de l'océan arctique, seul français parmi les vingt-sept concurrents de l'épreuve. Un exploit sportif doublé d'une dimension caritative car l'athlète dijonnais recueille des fonds pour l'association « A chacun son Everest » afin de financer des stages pour les enfants atteints de cancer ou de leucémie. Fort de cette expérience, M. Lebrun se lance un nouveau défi en participant au Grand Chelem Marathon 2012/2014, cinq marathons uniques, du Pôle Nord au Pôle Sud en passant par les cinq continents. Un challenge sportif inédit, auquel s'ajoute une véritable dimension humaine car à nouveau, M. Lebrun se dépassera pour les enfants touchés par la maladie.

Il est proposé de réserver une suite favorable aux demandes de ces athlètes, en leur accordant une aide financière individuelle d'un montant de 750 € pour M. Wahid et Djanang, 1 000 € pour M. Latrèche et 1 500 € pour M. Lebrun.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de confier à MM. Jamal Wahib, Patrick Djanang, Bilel Latreche et Christophe Lebrun, dans le cadre de contrats de partenariat, la mission de promouvoir le nom et l'image de la Ville, et de leur accorder une aide financière individuelle d'un montant de 750 € pour MM. Wahid et Djanang, 1 000 € pour M. Latreche et 1 500 € pour M. Lebrun ;

2 - m'autoriser à signer les contrats à intervenir entre la Ville et ces quatre athlètes ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ